

## > Étudier l'impact du projet sur l'agriculture



### Troisième principe : maintenir et développer l'activité agricole, outil de développement économique

L'analyse des impacts sera réalisée sur la base du diagnostic. (voir fiche technique n° 2). Toute création ou développement de zones d'habitat et/ou d'activités a pour conséquence la disparition inévitable de terres agricoles. Les collectivités locales pour maîtriser ou anticiper leurs besoins fonciers peuvent s'appuyer sur des études cartographiques à l'échelle du parcellaire agricole qui leur permettront de déterminer quantitativement et spatialement ces besoins fonciers. Cette réflexion devra prendre en compte les incidences sur le mode de fonctionnement des exploitations agricoles.

A minima, dans la zone d'étude élargie les analyses statistiques et cartographiques suivantes peuvent être ainsi réalisées :

- Localisation des sièges et des bâtiments d'exploitation et perspectives d'évolution
- Occupation du sol, moyens de production et diversification,
- Mode de faire-valoir des parcelles
- Etat et fonctionnalité des bâtiments agricoles / mise aux normes,
- Signes officiels de qualité, engagements contractuels et éligibilité aux Droits à Paiement Unique,
- Part des parcelles dans la zone d'études, dans la surface totale de l'exploitation,
- Police sanitaire de l'exploitation (RSD, ICPE)
- Regroupement et morcellement du parcel-

laire,- Potentiel d'épandage actuel des parcelles de la zone d'étude,

- Recensement des propriétés communales et/ou intercommunales : localisation, surfaces et gestion agricole actuelle,
- Collecte et analyse des remarques des agriculteurs
- Localisation des centres nécessitant un accès régulier des engins agricoles (CUMA, coopératives, centres techniques...)

Une synthèse des différentes analyses permettra de proposer une première hiérarchisation de la sensibilité des exploitations agricoles et de réfléchir à la définition d'une stratégie foncière adaptée à la mise en œuvre des projets et garante de la pérennisation de l'activité agricole.